

# UNE CFCL DANS MON VILLAGE ?

## C'EST QUOI UNE CONCESSION FORESTIÈRE DES COMMUNAUTÉS LOCALES (CFCL) ?

La CFCL est une portion de forêt que l'État congolais attribue gratuitement et légalement aux communautés locales afin qu'elles puissent la gérer, l'utiliser et en bénéficier de manière durable, conformément à leurs traditions, mais aussi aux lois et aux principes de gestion durable des ressources naturelles.

### PROCESSUS

1. Obtention des titres (demande et attribution)
2. Gestion (Plan Simple de Gestion)
3. Exploitation

### GESTION MULTI-USAGE

Diversité d'options d'exploitation des ressources de la CFCL : gestion et utilisation des ressources d'alimentation, développement de micro-entreprises (exploitation du bois d'œuvre et énergie, des PFNL), conservation, préservation des services écologiques, promotion sociale et culturelle.

### PLAN SIMPLE DE GESTION

Un plan simple de gestion (PSG) est un document qui indique toutes les activités que la communauté envisage de mener dans la forêt communautaire. Entre autres, elle précise où et quand ces activités seront réalisées.

### PARTAGE DES BÉNÉFICES

La gestion et le partage des bénéfices financiers devront être soigneusement pensés et planifiés (salaire des travailleurs, caisse de fonctionnement, plan de développement local).

### AVANTAGES

- Reconnaissance des **droits communautaires** sur les forêts
- **Conservation** des forêts et services écosystémiques
- Autonomisation et responsabilisation des communautés
- Garantie de **sécurité foncière**
- Pouvoir d'interdire ou d'autoriser des activités dans le forêt communautaire (dans le respect de la loi)
- Amélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones (électricité, pompe à eau, etc.)
- Création d'**emplois locaux**

### INCONVÉNIENTS

- **Coûts d'investissement élevés et délais longs** avant de voir les bénéfices
- **Création d'une entité de gestion et longue procédure administrative**
- **Exigences élevées non adaptées aux capacités locales**
- **Forte dépendance aux financements externes**
- **Faible coordination** entre les intervenants
- **Accès limité aux marchés** pour les produits des CFCL
- **Faible appropriation** par les communautés locales car manque d'intérêt
- **Mauvaise connaissance du processus par l'Etat et les ONG (décentralisation inefficace)**
- **Capture par des tiers parties**
- **Accaparement des bénéfices par des individus au détriment de la communauté locale**
- **Exclusion des groupes marginaux**
- **Nécessité de se rassembler autour d'un objectif commun**
- **Émergence des conflits au sein et entre les communautés locales**
- **Manipulation par des acteurs locaux (politiques, économiques)**

Le processus doit être inclusif (inclusion des femmes, jeunes et peuples autochtones pygmées significative).

Des mesures doivent être mises en place, pour éviter que des exploitants étrangers viennent exploiter la forêt et que la communauté se retrouvent dépourvues de ressources.

